

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

<b>1.1 Identificateur de produit</b>	BLASTITE, BLITZBLAST, DURATRED, FASTBLAST, NIAGARA BLAST, DURALUM G52E, G52E P, G52E RK, G82, G82P, GW, GW VIT, HBD, HC, K5, LBD, RF, DCF, LT, LTR, C ART, C AR RK, C PRT, C PR RK, LT C AT, LT C ART, LT C AR RK, LT C PT, LT C PRT, XA, SK DURABLU C ABRT, C PBRT, LT C ABRT, LT C PBRT, C A BR RK, C PBR RK, LT C ABR RK, LT CPBR RK
<b>Identificateur SGH du produit</b>	BLASTITE , BLITZBLAST, DURATRED, FASTBLAST, NIAGARA BLAST, DURALUM G52E, G52E P, G52E RK, G82, G82P, GW, GW VIT, HBD, HC, K5, LBD, RF, DCF, LT, LTR, C ART, C AR RK, C PRT, C PR RK, LT C AT, LT C ART, LT C AR RK, LT C PT, LT C PRT, XA, SK DURABLU C ABRT, C PBRT, LT C ABRT, LT C PBRT, C A BR RK, C PBR RK, LT C ABR RK, LT CPBR RK
<b>Nom Chimique</b>	Mélange (oxyde d'aluminium marron)
<b>Nom commercial</b>	Voir les identificateurs du produit
<b>N° CAS</b>	Mélange
<b>N° EINECS</b>	Mélange
<b>No. D'Enregistrement d'REACH</b>	Non disponible
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Utilisation(s) identifiée Consulter le fournisseur. Utilisations déconseillées Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	Identification de la société Washington Mills Adresse 1801 Buffalo Avenue, Niagara Falls, NY 14302 États Unis Téléphone 1-800-828-1666 Email (personne compétente) info@washingtonmills.com
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTel Inc. (SARL ChemTel) (800) 255-3924 (Amérique du Nord), +1 (813) 248-0585 (Internationale)</b>	

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1 Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE) – (3.9/2)</b>	
<b>2.1.2 Directive 67/548/CEE &amp; Directive 1999/45/CE – NOCIF</b>	
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
<b>2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE)</b>	
<b>Identificateur SGH du produit (UE)</b>	
<b>Pictogramme(s) de danger</b>	
<b>Mention(s) de danger</b>	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Mention(s) de mise en garde</b>	P260: Éviter de respirer les poussières. P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
<b>2.2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE &amp; Directive 1999/45/CE</b>	
<b>Symbole de Danger</b>	
<b>Phrases de Risque</b>	R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
<b>Conseils de Prudence</b>	S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>2.3 Autres dangers</b>	<b>Classification SGH (Etats (Unis)): Dangereux selon les Normes des Communications des Dangers. – NOCIF (Cancérogène)</b> <b>SMID: Santé-1, Flammabilité-0, Reactivité – 0</b>

**Mention(s) de danger**

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mention(s) de mise en garde**

P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

**Classification SIMDUT (Canada): Dangereux par le SIMDUT.**

**D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Cancérogène)**

**Mention(s) de danger**

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mention(s) de mise en garde**

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

**2.4 Autres informations Voir la chapitre 16 pour informations supplémentaire concernant risques des poussières.**

## Effets Potentiels sur la Santé

<i>Inhalation</i>	Causer les irritations des voies respiratoires. (Poussières). Oxydes de silicium cristallin sont suspecté causera une maladie pulmonaire causé par les expositions prolongée ou multiples.
<i>Contact avec la Peau</i>	Provoquer une irritation mécanique.
<i>Contact avec les yeux</i>	Provoquer une irritation mécanique ou/et lésions cornéennes.
<i>Ingestion</i>	Nocif si avale. Peut causer une irritation des voies gastro-intestinales.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Classification CE No. 1272/2008/CE et Classification SGH

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
oxyde d'aluminium	>90	1344-28-1	215-691-6	NA	Aucun Aucun
dioxyde de silicium*	<5	7631-86-9	231-545-4	NA	3.9/2
dioxyde de titane	<5	13463-67-7	236-675-5	NA	Aucun Aucun
trioxyde de fier	<5	1309-37-1	215-168-2	NA	3.2/2, 3.3/2, 3.8/3; H315, H319, H335

Impuretés: SiO<sub>2</sub> + Si + C + Fe + Al = <1.0% \* - Peut contenir dioxyde de silicium cristallin.

#### Classification CE No. 67/548/CEE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Phras(es) de risque
oxyde d'aluminium	>90	1344-28-1	215-691-6	NA	Aucun Aucun
dioxyde de silicium*	<5	7631-86-9	231-545-4	NA	R48/20
dioxyde de titane	<5	13463-67-7	236-675-5	NA	Aucun Aucun
trioxyde de fier	<5	1309-37-1	215-168-2	NA	Xn; R36/37/38

Impuretés: SiO<sub>2</sub> + Si + C + Fe + Al = <1.0% \* - Peut contenir dioxyde de silicium cristallin.

**3.3 Informations Supplémentaire** - Pour le texte complet des mentions de danger (phrases-H), voir la chapitre 16. Pour le texte complet des phrases de risque, voir la chapitre 16. Les composants non-dangereux ne sont pas énumérés et constituer le reste de ce produit.

**SECTION 4: PRÉMIERS SOINS**

<b>4.1 Description des premiers secours</b>	
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Ingestion	Éviter toute ingestion. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	<b>Aigu:</b> Toux et souffle court. <b>Effets retardés et chroniques:</b> Ce produit contient silice cristalline ce qui peut résulter en un risque d'inhalation, en particulier en cas des expositions chroniques. Silicose peut provoquer une maladie comparable à l'emphysème avec soucis graves de santé. Silice cristalline est considéré être une cancérogène selon les plusieurs des organisations.
<b>4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Combustible mais prend feu difficilement. Fumée âcre. Point d'éclair > 90°C / 195°F.	
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	Moyens d'Extinción Appropriés Utiliser un moyen approprié pour matériaux combustibles ordinaires.
Moyens d'extinción à Proscrire	Rien de connu.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Eviter la production de poussières. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ventilation recommandée.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Eviter la production de poussières. Assurer une ventilation adéquate.
<b>6.5 Autres informations</b>	Voir aussi les chapitres 7, 8, et 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Évitez tout contact cutané et oculaire. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Eviter l'accumulation de poussières. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Stocker dans le conteneur originale Stocker dans le zone froides, sec, et ventilé suffisamment.
Température de Stockage	Ambiante.
Temps limite de Stockage	Non disponible
Matières incompatibles	Ne pas transporter ni stocker avec des matières comburantes, de l'oxygène, des explosifs, des halogènes, de l'air comprimé, des acides, des alcalis, et des produits chimiques alimentaires.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Consulter le fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
oxyde d'aluminium	1344-28-1	NE	10	NE	NE	(1)(5)
		NE	15 (a), 5 (b)	NE	NE	(2)
		NE	1.5 (b)	NE	NE	(4)
dioxyde de silicium *	7631-86-9	NE	16 (e)	NE	NE	(2) (3)
		NE	6 (f)	NE	NE	(2) (3)
		NE	0.1 (cristalline) (b)	NE	NE	(5)
dioxyde de titane	13463-67-7	NE	10	NE	NE	(1)(5)
		NE	15	NE	NE	(2)
trioxyde de fier	1309-37-1	NE	5	NE	NE	(1)
		NE	15 (a), 5 (b)	NE	NE	(2)
		NE	1.5 (b)	NE	NE	(4)
		NE	5 (d)	NE	NE	(5)
* les impuretés des silices cristallines – comme cristabolite	14464-46-1	NE	0.025 (b)	NE	NE	(1)
		NE	0.15	NE	NE	(4)
		NE	0.05 (b)	NE	NE	(5)

Basé des 80 mg/m<sup>3</sup> ÷ 5% SiO<sub>2</sub> pour la silice amorphe et 30 mg/m<sup>3</sup> ÷ 5% SiO<sub>2</sub> pour le quartz  
(a) - composant totale comme poussière. (b) – fraction respirable de l'aérosol. (c) fraction inhalable de la poussière. (d) – comme vapeurs de fer métallique. (e) – calculé comme silice totale. Calculé comme le fraction de quartz. NE- Non Établi.

- (1) – Valeurs limites américaines. (TLV = Threshold Limit Values - ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
- (2) – LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA).
- (3) – 5% quartz par poids.
- (4) – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fondation allemande de recherche) Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Maximum Concentration Permit).
- (5) – Valeur Limité d'Exposition Professionnelle de France

**8.1.2 Valeur limite biologique**

Type de valeur limite (pays d'origine)	SUBSTANCE	N° CAS	Valeur limite biologique	Remarque:
Etats-Unis	* pour impuretés des silice cristalline dans la dioxyde de silicium - cristobalite	14464-46-1	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Limité d'ACGIH

**8.1.3 PNECs et DNELs**

PNECs et / ou DNELs ne sont pas disponible pour ce produit.

**8.2.2 Équipement personnel de protection**

	<b>Equipement respiratoire</b>	Évitez tout respirer des poussières. Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux dans le zonés de travail. Si les concentrations dépassent les limites d'exposition approprié, ou en cas des symptômes respiratoires comme les irritations se produire, suivez les directives ou règlements nationaux aux respirateurs dans le lieu de travail.
	<b>Protection des Yeux</b>	Évitez contact oculaire. Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).
	<b>Gants</b>	Porter des gants de protection.
	<b>Protection de corps</b>	Eviter un contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	<b>Contrôles d'engineering.</b>	Prévoir une ventilation suffisante, en particulier dans des pièces fermées. UNRECOGNISED PHRASE
	<b>Autre</b>	Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>			
Aspect	Solide	Couleur	Noir ouverts
Odeur	Inodore	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	Non disponible
Point d'éclair (°C)	Non disponible	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	2700
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Pression de Vapeur (mm Hg)	Non disponible
Densité de Vapeur (Air=1)	Non disponible	Masse volumique (g/ml)	Non disponible
Solubilité (Eau)	Insoluble	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	Composés Organiques Volatils – Aucun.		

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité</b>	Légère
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non disponible
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Non disponible
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Non disponible
<b>10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux</b>	Non disponible

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

SUBSTANCE.	N° CAS	LD <sub>50</sub> (Orale, Rat)	LC <sub>50</sub> (Inhalation, Rat)	LD <sub>50</sub> (Cutanée, Rat)
oxyde d'aluminium	1344-28-1	NE	NE	NE
dioxyde de silicium*	7631-86-9	10000 mg/kg	NE	5000 mg/kg
dioxyde de titane	13463-67-7	NE	NE	NE
trioxyde de fier	1309-37-1	NE	NE	NE
* les impuretés des silices cristallines –comme cristabolite	14464-46-1	NE	concentration toxique minimum publié: 43 mg/m <sup>3</sup> / 5 heures / 9 jours / intermittent	NE

*Eviter l'accumulation de poussières.*

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>11.1.2 Mélanges</b>	
Toxicité aiguë	
<i>Inhalation</i>	L'inhalation de la poussière peut entraîner l'essoufflement, la toux, une sensation d'étouffement et de la difficulté à respirer.
<i>Contact avec la Peau</i>	Un contact prolongé peut causer des abrasions cutanées, rougeurs et des démangeaisons.
<i>Contact avec les yeux</i>	Peut causer une irritation oculaire avec déchirure et rougeur.
<i>Ingestion</i>	Peut provoquer maux de tête, nausées et vomissements.
Irritation	Provoque une irritation oculaire Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer une irritation passagère.
Corrosivité	Peu probable.
Sensibilisation	Pas de données.
Toxicité par administration répétée	Pas de données.
Cancérogénicité	Silice cristalline et dioxyde de titane sont cancérogènes suspecté ou confirmé comme les poussières respirable selon de le CIRC, l'ACGIH, le Programme Toxicologie Nationaux aux États-Unis, et /ou l'État de Californie.
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>12.1 Toxicité</b>	Pas de données
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Pas de données
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Pas de données
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Pas de données.
<b>12.6 Autres effets nocifs</b>	Pas de données.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
<b>13.2 Autres informations</b>	Aucun

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>Transports terrestres (ADR/RID)</b>		<b>Transports terrestres (aux États-Unis)</b>	
numéro ONU,	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Étiquette(s) de danger	Aucun	Étiquette(s) de danger	Aucun
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
<b>Transport maritime (IMDG)</b>		<b>Transports aériens (OACI/IATA)</b>	
numéro ONU,	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Polluant Marin	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>			

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
<b>15.1.1 Règlements d'EU</b>	
Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation	Consulter le fournisseur.
L'Union européenne (EINECS / ELINCS)	Tous les produits chimiques listés
WGK No.	Non disponible
<b>15.1.2 Règlements nationaux</b>	
<b>États-Unis</b>	
TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)	Listé
SARA 311/312 - Catégories de Dangers.	Santé Aigu et chronique
SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.	Listé - Aucun
SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé - Aucun
CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Listé - Aucun
CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé - Aucun
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé - Aucun
Droit de L'état à Connaître Les Listes	Listé si requis.
Proposition 65 (Californie) - <b>AVERTISSEMENT:</b> Ce produit contient silice cristalline et dioxyde de titane, substances chimique identifiée par l'État de Californie pour provoquer la cancer quand les inhalations comme poussières.	

<b>Canada</b>	
Classification SIMDUT	Classe D2A et D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Cancérogène, Irritant).
Canada (Liste Intérieur des Substances / Liste Extérieure des Substances)	Listé des substances domestiques.
Liste de Divulgations des Ingrédients (Canada)	Énumérées selon le règlement.
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	Irritant oculaire et cutanée. Irritant des système respiratoire. Cancérogène suspecté par inhalations répétées des poussières.

## SECTION 16: AUTRES DONNÉES

**Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.**

### LÉGENDE

ACGIH – Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists

CAS – Service des résumés chimiques /Chemical Abstracts Service

DIVS/IDLH – Danger Immédiat pour la vie ou la santé / Immediately dangerous to life and health.

EINECS – Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

HMIS/SMID – Système d'identification de matériaux dangereux / Hazardous Materials Identification System

IARC – Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer

NA – Not Available / Non disponible ND – Not Determined / Non déterminé

NE – Not Established / Non Établi NR – Not Reported / Non rapporté

NIOSH – Institut National pour sécurité ou santé au travail /National Institute for Occupational Safety and Health

NTP – Programme National de Toxicologie (États-Unis) / National Toxicology Program

OSHA – Administration de la sécurité et la santé au travail aux États-Unis/ Occupational Safety and Health Administration

RTECS – Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (aux États-Unis) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances

SIMDUT/WHMIS – Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information System (Canada)

**Références:** RTECS, Registre d'CAS, EINECS/ESIS, Casarett & Doull's Toxicology, Goldfranks's Toxicology Emergencies, Informations selon le fabricant.

### Phrases de Risque et Conseils de Prudence

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36: Porter un vêtement de protection approprié.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Mention(s) de danger et Mention(s) de mise en garde

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

P260: Éviter de respirer les poussières.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Conseils en matière de formation :** Aucun

**Informations d'Autres:**

L'accumulation de poussières en suspension peut provoquer risques en santé et sécurité en cas certaines. Les utilisant de mesures de sécurité appropriés réduira ce risque. The health risks from inhalation of dust particles vary; this is due to particle concentration, exposure length, number of exposures and type of particles inhaled. S'il vous plaît lire les chapitres 2, 4, 6, 7, et 8 de la FDS / FS à comprenais ces risques potentielle. Porter les équipements de protection et suivre tout procédures de stockage et manipulation pour le maintenance de le milieu de travail sécuritaire.

Quand en suspension, les poussières combustibles peuvent représenter un risque explosif potentiel en peu communs cas. Ce risque est associé normalement avec poussières organiques pareils les denrées et charbons mais peut être produire par produits minéraux. Quoique la majorité de nos produits soit considérés comme non-combustible, l'environnement global y compris les particules en suspension devrait être considéré pour la détermination de la nécessité pour mitigation de ce risque potentiel. Consulter des experts reconnus lorsque comme nécessaire afin de déterminer tout danger possible.

**S'il vous plaît lire la FDS / FS pour des informations spécifiques concernant ces risques, et nous contacter pour toutes questions supplémentaires. Nous apprécions votre fidélité.**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.